

Ils bénéficient d'une formation réalisée sur les temps libres en semaine (mercredi après-midi, à raison de 4 à 6 séances) avec le SDIS 35, complétées par des séances en collège avec les enseignants. Tous les jeunes volontaires débutent cette formation en septembre. Elle est dispensée en partie par certains professeurs, mais aussi par des intervenants du SDIS qui assurent une partie de la formation en centre de secours grâce à la collaboration active d'animateurs sapeurs-pompiers formés à l'information préventive aux comportements qui sauvent (IPCS) et d'animateurs de jeunes sapeurs-pompiers.

Ces adolescents apprennent à identifier les risques de leur environnement. Une partie de l'enseignement est consacré à l'apprentissage de la culture de la sécurité civile. Ils sont ensuite formés aux gestes qui sauvent (PSC1) et à la prévention contre les incendies.

**A l'issue de l'année scolaire, les élèves obtiennent le diplôme de Cadet de la sécurité civile, l'attestation d'assistant de sécurité (ASSEC) et sont titulaires du diplôme PSC1 (premiers secours de niveau 1).**

### LES OBJECTIFS POURSUIVIS AVEC L'OPÉRATION CADETS DE LA SÉCURITÉ CIVILE

- favoriser une culture de la sécurité civile
- sensibiliser aux comportements de prévention
- développer un sens civique chez les jeunes élèves
- reconnaître les cadet-te-s comme assistants de sécurité (Assec) lors des exercices d'évacuation ou de confinement (rôle de guide notamment)
- favoriser l'engagement ultérieur des élèves au sein de la sécurité civile

### QUEL INTÉRÊT POUR L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ?

- Renforcer la capacité des personnels et des élèves à réagir devant un événement inconnu et soudain
- Faciliter la transmission des comportements de sécurité dans les familles et les autres sphères de la vie sociale
- Développer une éducation à la citoyenneté et améliorer les liens sociaux
- Tendre à diminuer les incivilités dans les établissements scolaires et à l'encontre des sapeurs-pompiers
- Mieux impliquer les jeunes et les adultes au Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) de l'établissement



*La création des cadets de la sécurité civile répond à une exigence portée par l'État via la circulaire du 26 mai 2015 du ministre de l'Intérieur relative aux orientations en matière de sécurité civile. Elle s'inscrit dans le cadre de la promotion des valeurs de la République et d'une grande sensibilisation citoyenne à l'école.*

*En Ile-et-Vilaine, cette opération s'inscrit dans l'ambition portée par le projet stratégique du SDIS : faire de la sécurité des breilliens une préoccupation collective afin de développer plus largement cette culture de la prévention et de la sensibilisation des risques auprès des jeunes générations.*

## DEVENIR JEUNE SAPEUR-POMPIER

Les jeunes sapeurs-pompiers sont des jeunes âgés de 13 à 14 ans qui se forment à l'activité de sapeur-pompier. La formation de ces adolescents est assurée sous l'égide de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Ile-et-Vilaine (UDSP 35). La formation peut se faire en partenariat avec les collèges publics ou privés qui souhaitent s'associer à la démarche.



### EN QUOI CONSISTE LA FORMATION ?

Il s'agit d'une formation associative qui s'étale sur 4 années. L'objectif est de promouvoir la culture de la citoyenneté et les valeurs portées chaque jour par les sapeurs-pompiers. Il s'agit également de faciliter leur recrutement en qualité de sapeur-pompier volontaire. La formation est conforme aux enseignements prévus dans les guides nationaux de référence relatifs à la fonction de sapeur-pompier. Les volumes horaires annuels prévus (hors sport) vont de 40 à 80 heures environ. La planification des cours est propre à chaque section. Les séances ont lieu généralement le samedi hors vacances scolaires à raison d'une demi-journée par semaine.

A l'issue des 4 années, et après avoir validé les niveaux annuels, les jeunes âgés de 17 à 18 ans peuvent se présenter au Brevet National de JSP. L'obtention du brevet permet d'obtenir une équivalence partielle de la formation initiale de sapeur-pompier volontaire.

L'encadrement est assuré par des sapeurs-pompiers volontaires et/ou professionnels qui enseignent sur leur temps libre, bénévolement. Ils sont plus de 100 animateurs JSP et aide-formateurs à travers le département.



**Pour plus d'informations, votre contact :**

**Service départemental d'incendie et de secours d'Ile-et-Vilaine**

02 99 78 66 95 ou par mail à [yann.yhuel@sdis35.fr](mailto:yann.yhuel@sdis35.fr)

[www.sapeurs-pompiers35.fr](http://www.sapeurs-pompiers35.fr) • [f](#) [t](#) [sdis35officiel](#)

# ADOPTEZ UN COMPORTEMENT CITOYEN

LES  
4  
LEÇONS  
DES SAPEURS-POMPIERS



## Leçon n°3

➤ Je suis collégien(ne) : je peux être formé(e) aux comportements qui sauvent, devenir Cadet(te) de la sécurité civile ou jeune sapeur-pompier

**Le Service départemental d'incendie et de secours d'Ile-et-Vilaine s'implique dans la formation des collégien(ne)s à la prévention et aux gestes de sécurité.**

L'objectif est de leur permettre d'acquérir des réflexes dès le plus jeune âge, de développer leur sens civique et de faciliter leur recrutement en qualité de sapeur-pompier volontaire.

**INFORMEZ-VOUS. FORMEZ-VOUS. ENGAGEZ-VOUS.**

[www.sapeurs-pompiers35.fr](http://www.sapeurs-pompiers35.fr)



SAPEURS  
POMPIERS  
Ile & Vilaine

**SE FORMER AUX COMPORTEMENTS QUI SAUVENT**



En complément de ses missions de secours, le SDIS d'Ille-et-Vilaine s'engage dans l'éducation préventive en allant à la rencontre des jeunes et des personnels dans les collèges afin de les sensibiliser aux comportements qui sauvent.

**POURQUOI SE FORMER AUX COMPORTEMENTS QUI SAUVENT AU COLLÈGE ?**

L'information préventive aux comportements qui sauvent permet aux élèves comme aux personnels des établissements scolaires de réagir face aux accidents domestiques et risques de la vie courante, aux risques majeurs naturels et technologiques, et aux risques imprévus ou inexplicables. Certains gestes réflexes qui vont faciliter l'intervention des services de secours sont enseignés, comme l'apprentissage de l'alarme interne et de l'alerte des secours, la connaissance des bons comportements à adopter face à une victime ou à un début de sinistre, ou l'accueil des secours.

**EN QUOI CONSISTE L'INFORMATION PRÉVENTIVE AUX COMPORTEMENTS QUI SAUVENT DISPENSÉE PAR LES SAPEURS-POMPIERS ?**

Tremblement de terre, tempête, incendie, menace d'un nuage toxique... différents cas de figure sont imaginés afin d'enseigner au personnel des établissements scolaires et aux élèves certains gestes réflexes.

50 sapeurs-pompiers sont formés en Ille-et-Vilaine à l'information préventive aux comportements qui sauvent.

Ils dispensent la formation des jeunes assistants de sécurité (6 élèves par classe ASSEC) et du personnel (enseignants et agents) des collèges du département qui en font la demande (plus des 3/4 sont aujourd'hui engagés dans la démarche).

**PROGRAMME DE FORMATION AUX COMPORTEMENTS QUI SAUVENT**

	<b>POUR TOUT LE PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE</b> (groupe de 20 personnes maximum / 4 à 5 heures de formation)	<b>POUR LES ÉLÈVES DESIGNÉS ASSISTANTS DE SÉCURITÉ (ASSEC)</b> (groupe de 24 élèves, soit 6 élèves volontaires par classe / 2 heures de formation)
Partie théorique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite de l'établissement (organes de sécurité, locaux de mise à l'abri...)</li> <li>• Rappel sur les responsabilités</li> <li>• Savoir identifier les dangers et prendre connaissance de ses réactions <b>(2 heures)</b></li> </ul>	
Mise en situation	<p>Exercices pratiques pour acquérir les gestes appropriés à différentes situations : fumées, explosion, produit dangereux... <b>(2 heures)</b></p> <p>Apprendre les principes de mise en sûreté lors d'un incendie ou de risques majeurs <b>(1 heure)</b></p> <p>Manipulation d'extincteurs</p>	
Conduite à tenir		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprendre les principes de mise en sécurité lors d'un incendie ou de risques majeurs.</li> <li>• Aller chercher de l'aide si un adulte fait un malaise</li> <li>• S'impliquer lors de la mise en oeuvre du PPMS de l'établissement <b>(2 heures)</b></li> <li>• Remise de diplômes</li> </ul>
	Option : Etude du Plan Particulier de Mise en Sécurité (avec un animateur sapeur-pompier comme observateur lors de l'exercice de mise en oeuvre)	

A l'issue de la séquence, les élèves désignés comme assistants de sécurité et les professeurs référents doivent transmettre cette information préventive aux comportements qui sauvent aux autres élèves de la classe.

Une fois le programme terminé, un sapeur-pompier peut participer en tant qu'observateur à un exercice mettant en oeuvre le plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Il peut ainsi guider les responsables d'établissement et rappeler les consignes de mise en sécurité.

L'information préventive aux comportements qui sauvent doit donc se dérouler dans le cadre d'un projet pédagogique mené par l'établissement.

**QUEL EST L'INTÉRÊT POUR L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ?**

L'information préventive aux comportements qui sauvent dispensée par des animateurs sapeurs-pompiers répond à plusieurs objectifs :

- **Créer une culture du risque** chez les personnels des collèges et les élèves. Elle doit amener chaque individu à adopter un comportement adapté à la prévention des accidents, en cas d'accident ou de survenance d'un risque majeur.
- **Renforcer la capacité des personnels et élèves à réagir** devant un événement inconnu, et s'approprier ainsi la prévention du risque
- **Sensibiliser** ces personnes aux missions des services de secours
- **Développer une éducation à la citoyenneté** et améliorer les liens sociaux
- **Faciliter la transmission des comportements de sécurité** dans les familles et les autres sphères de la vie sociale
- **Mettre en place le Plan Particulier de Mise en Sûreté/Sécurité (PPMS)** de l'établissement.



**UN ENGAGEMENT FORT DES SAPEURS-POMPIERS POUR UNE SOCIÉTÉ CITOYENNE**

*Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine fait de l'éducation préventive l'une de ses priorités. Les enjeux d'une telle politique sont nombreux. Il s'agit de mieux préparer les jeunes face aux risques de toute nature, et de les rendre véritablement acteurs de leur propre sécurité et de celle des autres. Les sapeurs-pompiers oeuvrent ainsi pour une société moins consommatrice des services publics de secours.*

**DEVENIR CADET(TE) DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

En Ille-et-Vilaine, certains collèges expérimentent une opération portée par l'Etat : les Cadets de la sécurité civile. Les Cadets de la sécurité civile sont de jeunes collégiens issus des classes de 5<sup>ème</sup>, volontaires pour suivre sur une année scolaire une formation à la prévention et aux gestes de sécurité.

L'objectif est de leur permettre d'acquérir des réflexes dès le plus jeune âge, pour développer leur sens civique et encourager leur engagement au sein de la sécurité civile.

